

# GRANGETTES

BULLETIN COMMUNAL  
MARS 2021



## SOMMAIRE

## INFORMATIONS COMMUNALES

Mot du Syndic	3
Convocation à l'assemblée communale – Tractanda	4
Présentation des comptes 2020	5 à 9
Rapport de l'Organe de Révision – comptes 2020	10
Règlement des finances – MCH2	11
Entreposage de bois – Chemin des Planches	11
Avis à la population – Projet de fusion	12

## INFORMATIONS DIVERSES - ARTICLES

Naissances	13
Jubilaires	13
Accueil familial de jour – recherche d'accueillantes en milieu familial	14
Mise à jour périodique de la mensuration officielle – Commune de Grangettes	15
Info vaccination – COVID-19	16
Grangettes s'anime – Agenda des activités 2021	17
Grangettes s'anime – Opération coup de balai	18
<a href="#">! Nouveau !</a> Horaire d'ouverture de l'administration communale	19

## MEMENTO

20

## LE MOT DU SYNDIC

A l'aube de ce printemps 2021, la vie reprend peu à peu son cours, nous bénéficions à nouveau de quelques assouplissements, qui, nous l'espérons, laissent présager des mois à venir meilleurs.

Le 7 mars dernier, la population de Grangettes a réélu tous les membres de son exécutif. Au nom du Conseil communal, je tiens à vous adresser nos plus vifs remerciements pour la confiance accordée. Nous avons à cœur de mener à bien tous les projets en cours pour notre commune et apprécions grandement votre soutien.

Dans un premier temps, nous souhaitons vivement que la procédure de mise à l'enquête pour le trottoir du Centre-Village aboutisse. Dans l'idéal, nous espérons pouvoir débiter les travaux d'ici à cet été. Nous pouvons vous garantir que mettons tout en œuvre afin de que ce tronçon soit sécurisé dans les meilleurs délais.

Aussi, dans le courant de cette année, nous allons également entreprendre la révision du plan d'aménagement local. Ce mandat a d'ailleurs été attribué au bureau Urbaplan à Fribourg. Nous allons tout d'abord commencer par élaborer un programme de révision afin de disposer des préavis des services cantonaux qui, d'une part, préciseront leurs exigences et, d'autre part, fixeront la marge de manœuvre dont dispose la commune.

Pour ce qui est du projet de fusion, les 3 communes se sont réunies au mois de janvier dernier afin de discuter de cette éventualité. Il en ressort qu'avant toute chose, une analyse financière actuelle, basée sur les comptes 2020 de nos communes respectives, doit être faite afin de connaître la capacité d'investissement de chacune. Sitôt ces informations connues, nous saurons dans quelles mesures le projet d'école est réalisable et si une éventuelle fusion nous serait dès lors nécessaire. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des démarches entreprises.

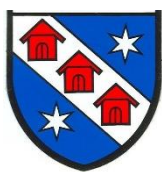
Cette année encore, nous avons un excédent de charges conséquent dans les comptes. En effet, force est de constater que les charges liées sont toujours plus importantes. Aussi, nous ne bénéficions pas encore des effets de l'augmentation des impôts votée et approuvée l'automne dernier. Nous en verrons seulement les retombées dans les comptes 2022.

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite, à toutes et à tous de belles fêtes de Pâques. N'oubliez pas les gestes barrières !

**Christophe Menétrey**

**Syndic**

## CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE



Les citoyennes et citoyens de Grangettes  
sont convoqués en assemblée communale le

**LUNDI 29 MARS 2021 A 20H00 A L'ABRI PC**

### TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du 14 décembre 2020. (Publié sur le site internet [www.grangettes-pres-romont.ch](http://www.grangettes-pres-romont.ch) et disponible au Secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Comptes 2020
  - 2.1 Comptes de fonctionnement et comptes d'investissements
  - 2.2 Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision
  - 2.3 Approbation
3. Approbation du nouveau règlement des finances – MCH2  
(Publié sur le site internet [www.grangettes-pres-romont.ch](http://www.grangettes-pres-romont.ch) et disponible au Secrétariat communal dix jours avant l'assemblée)
4. Approbation du règlement scolaire  
(Publié sur le site internet [www.grangettes-pres-romont.ch](http://www.grangettes-pres-romont.ch) et disponible au Secrétariat communal dix jours avant l'assemblée)
5. Divers

Les documents relatifs aux points soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés auprès de l'Administration communale, durant les heures d'ouvertures, dix jours avant l'assemblée communale.

La salle sera mise en place de façon à respecter les distances et les mesures édictées par l'OFSP. Les citoyennes et citoyens qui seront présents devront mentionner leurs coordonnées dès leur arrivée à l'assemblée. **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**

Le Conseil communal

COMPTES 2020

The image shows a financial statement table for the year 2020. The table is oriented vertically and contains several columns and rows of data. The text is extremely faint and difficult to read, but the structure appears to be a standard financial statement with columns for different categories and rows for various items. The table is enclosed in a double-line border.



COMPTES 2020 – SUITE

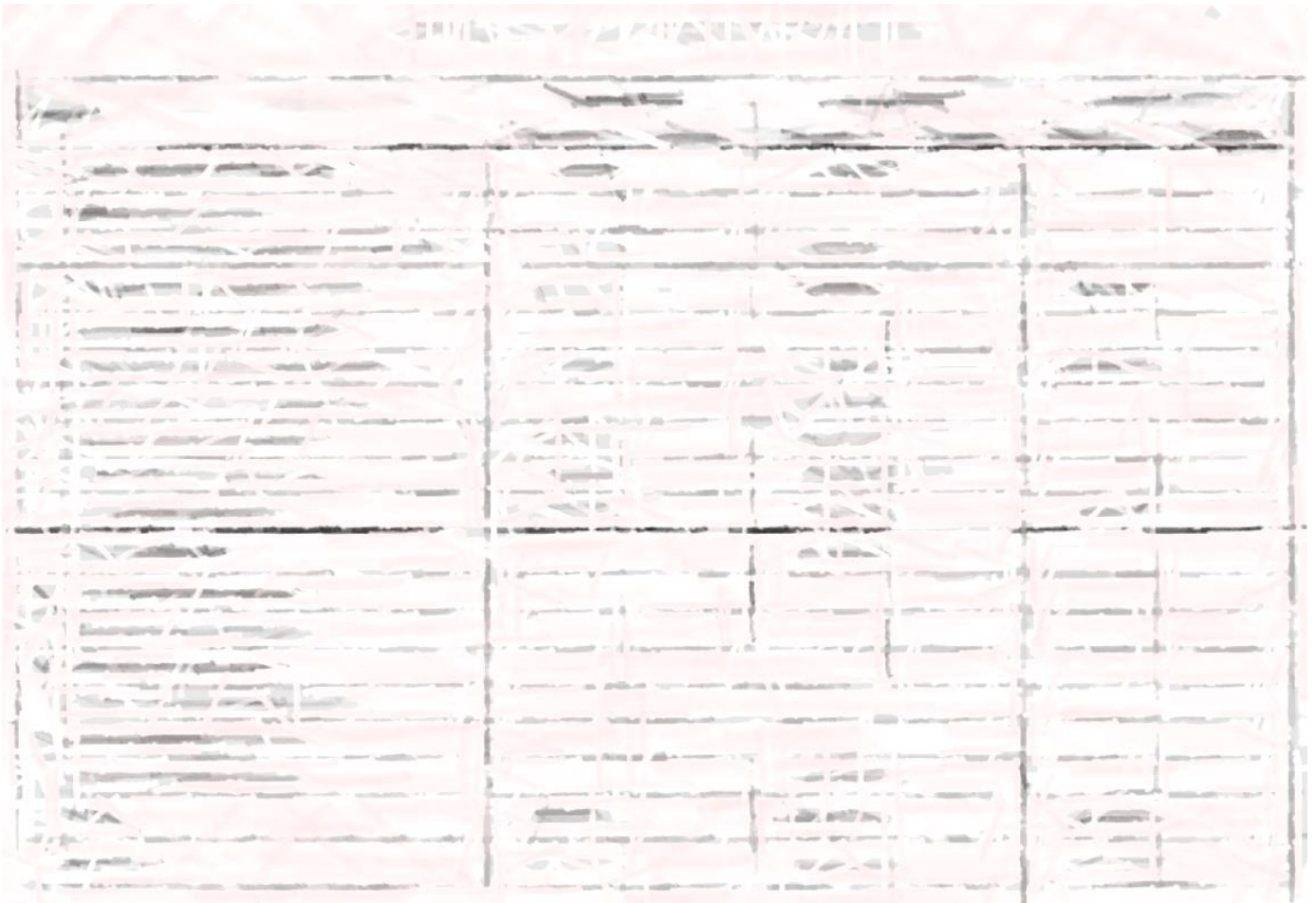
COMPTES 2020 – SUITE

This table is extremely blurry and contains illegible text. It appears to be a multi-column table with approximately 4-5 columns and 15-20 rows. The content is completely unreadable due to the low resolution and blurring.

This table is also extremely blurry and contains illegible text. It has a similar structure to the first table, with multiple columns and rows of illegible data. The content is completely unreadable.



COMPTES 2020 – SUITE



IL ÉTAIT UNE FOIS... GRANGETTES



Photo datant d'avant 1950 (La Poste n'était pas encore construite)  
– source et photo de Mme Ginette Thorimbert - Grangettes

## RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION  
A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DE LA

### COMMUNE DE GRANGETTES

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissements et engagements hors bilan) de la Commune de Grangettes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Sur la base du formulaire de révision établi par le Service des communes, nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi sur les communes, au règlement d'exécution de la loi sur les communes, à la loi suisse et aux règlements communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ursy, le 26 février 2021


  
**FIDUCIAIRE GILBERT BUTTY SA**  
 Christelle Décoppet  
 Experte réviseure agréée  
 Réviseure responsable  
 Laurent Cardinaux  
 Expert réviseur agréé

#### Annexes :

- Comptes annuels



## REGLEMENT DES FINANCES – MCH2

La loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) est entrée en vigueur au 1er janvier 2021 et met en œuvre la réforme du modèle comptable harmonisé, appelé communément MCH2. Ces nouvelles dispositions auront pour effet plusieurs modifications essentielles, quelques nouvelles normes à intégrer, avec notamment pour objectif de rendre la situation financière des collectivités locales transparentes et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen, ainsi que d'accorder aux autorités locales plus de compétences financières et de responsabilités politiques.

Au vu de la situation sanitaire et comme la possibilité nous a été offerte, nous allons intégrer ce nouveau système dès le 1er janvier 2022.

Dès lors, un règlement des finances doit être mis en place. Ce dernier a pour effet d'octroyer une certaine marge de manœuvre à l'exécutif, par exemple en fixant un seuil au-dessous duquel une dépense nouvelle, un crédit additionnel ou un crédit supplémentaire demeurent de sa compétence, sans devoir être soumis au législatif.

Le règlement des finances pourra également fixer les montants, voir les conditions, à partir desquels les comptes de régularisation seront dorénavant opérés.

Ce document est disponible pour consultation, sur le site internet de la Commune [www.grangettes-pres-romont.ch](http://www.grangettes-pres-romont.ch) ou bien alors au secrétariat communal.

---

## STOCKAGE DE BOIS DE FEU – CHEMIN DES PLANCHES

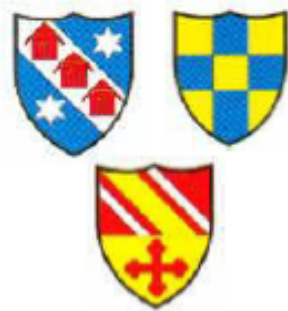
Faisant suites aux diverses plaintes reçues et comme discuté lors des précédentes assemblées communales, pour toutes les personnes souhaitant entreposer du bois sur le Chemin des Planches (y c. pour les personnes ayant déjà du bois stocké), le Conseil communal a décidé de prendre les mesures suivantes soit :

- Une demande écrite doit être adressée au Conseil communal **d'ici au 1<sup>er</sup> avril 2021.**
- Dépôt de bois exclusivement.
- Des zones de stockage seront clairement définies et ensuite attribuées.
- Les zones de déchiquetage (3 zones) sont réservées uniquement à la Corporation, aucun stockage de bois ne sera admis sur ces emplacements.
- Un règlement sera établi et adapté à chaque zone (distances à respecter, hauteur maximum, nombre de rangées, accès, etc.). Il sera remis avec l'autorisation de stockage et le plan de situation. Ces documents seront disponibles pour consultation sur le site internet de la commune et au secrétariat communal.
- Toutes les entrées de forêt devront rester accessibles, en tout temps.
- La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident.

Nous restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions de votre compréhension.

Le Conseil communal

## AVIS A LA POPULATION



### **Projet de fusion**

*Grangettes-Le Châtelard-Massonnens*

#### ***Information à nos citoyens***

Une première séance d'information pour tous les Conseillers communaux avec comme référente Madame Micheline Guerry-Berchier, directrice de l'ACF (Association des Communes Fribourgeoises) a eu lieu le 27 janvier 2021 avec comme mot d'ordre « *transparence et communication à la population* ».

Après explication des démarches pour l'élaboration d'une fusion, nous avons comme première mission d'effectuer une analyse financière de chaque commune une fois les comptes 2020 bouclés.

Cette analyse débutera une fois les assemblées communales passées et les comptes approuvés par les citoyennes et citoyens.

Nous tenons à cœur de vous faire part de chaque étape de ce projet de fusion et nous vous en tiendrons régulièrement informé.

Nous vous souhaitons, chères citoyennes, chers citoyens, nos meilleures salutations.

Les Conseils communaux

NAISSANCES



NAÎTRE, C'EST RECEVOIR TOUT UN UNIVERS EN CADEAU

*JOSTEIN GAARDER*

---

JUBILAIRE

Le Conseil communal adresse ses meilleurs vœux à



## ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR



# *Nous recherchons des accueillantes en milieu familial*

### **Domiciliées dans les localités ci-après :**

Berlens  
Châtonnaye  
Chavannes-sous-Orsonnens  
Estévenens  
Fuyens  
Grangettes  
Le Châtelard  
Les Ecasseys  
La Joux

La Magne  
La Neirigue  
Liefrens  
Lussy  
Massonnens  
Mézières  
Middes  
Orsonnens,  
Sommentier

Torny-le-Petit  
Torny-le-Grand  
Villargiroud  
Villariaz  
Villarimboud  
Villarsiviriaux  
Villaz-St-Pierre  
Vuisternens-devant-Romont

*Vous aimez les enfants et avez du temps à leur consacrer...*

- **2 à 5 jours par semaine**
- **prise en charge, à votre domicile, d'enfants préscolaires principalement**
- **bonne maîtrise orale du français**
- **formation en cours d'emploi à charge de l'Association**
- **salaire en fonction des enfants gardés**

*... Venez rejoindre notre Association !*

*De nombreuses familles font appel à nos services. Leurs situations sont fort diverses.  
Il y a certainement des placements qui vous conviendront !*

*Merci de vous adresser à Madame Françoise Jolliet :*

- **026 652 52 38**
- **[f.jolliet@accueildejour.ch](mailto:f.jolliet@accueildejour.ch)**

*Vous pouvez laisser un message sur notre répondeur ou aller visiter notre site internet  
[www.accueildejour.ch/glâne](http://www.accueildejour.ch/glâne)*

## MISE A JOUR PERIODIQUE (MPD) DE LA MENSURATION OFFICIELLE

Les données de la mensuration officielle (MO) servent de référence à bon nombre d'utilisateurs du secteur privé (planification, construction, tourisme, etc.) et du secteur public (aménagement du territoire, planification des transports, agriculture, protection de l'environnement, etc.) Dans ce contexte, la Confédération et les Cantons prévoient une mise à jour, dite « périodique », afin d'assurer la qualité de ces données en corrigeant les éléments qui ne sont pas systématiquement mis à jour et les autres éventuelles lacunes.

Le Service du cadastre et de la géomatique a mandaté le Bureau d'Ingénieurs Géosud pour réaliser ces travaux sur les communes glânoises qui n'ont pas fait l'objet d'une mensuration complète récente. Le mandat inclut notamment le contrôle des objets manquants sur le plan du Registre foncier et le report de ceux qui devraient y figurer. Des visions locales et, si nécessaire, le levé des objets concernés seront réalisés dans le courant de l'année 2021, dès le mois de mars. Ces contrôles ne concernent que la mise à jour de la MO et sont indépendants de la police des constructions.

Pour les bâtiments dont le processus d'annonce aurait disfonctionné, des frais de cadastration seront perçus directement par le Service du cadastre et de la géomatique, conformément aux art. 88 et 91 de la LMO et à l'Ordonnance fixant le tarif des frais de la cadastration des bâtiments. Cette facture sera adressée à la commune qui pourra selon les cas, se faire rembourser auprès des propriétaires concernés.

Durant les travaux de MPD, la société Géosud intervient d'office sur les biens-fonds concernés, sur la base de l'article 20 de la Loi fédérale sur la géoinformation (LGéo). Ils s'annoncent lors de leur venue ou déposent un courrier d'information dans la boîte à lettre en cas d'absence. Ils sont conscients de la situation exceptionnelle. Les levés sont réalisés de manière autonome, à l'extérieur des bâtiments et tout en respectant les mesures sanitaires nécessaires.

En cas de question, vous pouvez prendre contact avec le bureau Géosud à Romont au 026 652 10 97.

## IL ÉTAIT UNE FOIS... GRANGETTES



Difficile de dater  
cette photo.

Un indice : la laiterie  
qui a été démolie  
pour faire place à la  
nouvelle, n'était pas  
construite non plus.

– source et photo de Mme Ginette Thorimbart - Grangettes

## INFO VACCINATION – COVID-19

## A l'attention des personnes de +75 ans ou des personnes à risques - prioritaires pour la vaccination contre le COVID-19

Madame, Monsieur,

Vous faites partie de la population prioritaire pour la vaccination contre le COVID-19 (personnes de +75 ans révolus ou à risques) et vous avez le choix de vous faire vacciner ou pas (voir **information Santé** concernant la vaccination ou auprès de la Hotline santé 084 026 1700).

Si vous souhaitez vous faire vacciner, la procédure annoncée par le canton prévoit :

- Inscription en ligne uniquement à l'adresse : [www.fr.ch/vaccination-covid](http://www.fr.ch/vaccination-covid) . Il faut se munir de sa carte d'assurance maladie pour l'inscription. Celle-ci génère automatiquement les deux rendez-vous ou vous inscrit sur une liste d'attente et les rendez-vous sont communiqués par e-mail dès que disponibles ;
- Ensuite, se rendre au centre de vaccination que vous avez sélectionné pour votre rendez-vous muni-e d'une pièce d'identité et de votre carte d'assuré (choix : Forum Fribourg ou Espace Gruyère dès le 18.01.2021 ou Hôpital intercantonal de la Broye HIB à Payerne dès le 25.01.2021)

Votre Conseil communal remarque qu'une inscription par internet n'est pas accessible à toutes et tous. C'est pourquoi, pour vous soutenir, nous vous invitons si nécessaire à faire appel à vos proches et vos connaissances. **Si vous n'avez pas accès à internet et personne pour vous aider**, votre Commune se tient volontiers à votre entière disposition pour la **démarche administrative de l'inscription**.

Le cas échéant, vous pouvez appeler le secrétariat communal au numéro suivant : **026 652 57 52**.

Nous vous accompagnerons avec plaisir pour votre inscription pour laquelle vous acceptez de transmettre les informations utiles. Votre numéro d'assuré sera nécessaire.



Le Conseil communal





### COUP DE BALAI

- Quand : **samedi 27 mars, tout le matin /départ entre 9h & 9h30**  
 Où : rendez-vous devant l'abri PC  
 Quoi : - ramassage par petits groupes des déchets dans le village  
 - cafés, croissants offerts

### SOIRÉE CERVELAS AU COIN DU FEU

- Quand : **vendredi 2 juillet dès 18h30**  
 Où : au jeu de Quilles (50m plus haut que la benne à gazon)  
 Quoi : - soirée familiale et conviviale autour du feu  
 - possibilité de griller  
 - chacun prend sa nourriture et sa vaisselle  
 - boissons en vente sur place



### SOIRÉES MARCHÉ

- Quand : **mardi 13 juillet / jeudi 22 juillet / lundi 23 août à 20h00**  
 Où : rendez-vous devant l'abri  
 Quoi : marche (avec ou sans bâtons) d'environ 1h aux alentours de Grangettes

### MATINÉE À LA DÉCOUVERTE DU RÉSERVOIR D'EAU

- Quand : **samedi 4 septembre / matin**  
 Où : rendez-vous devant l'abri  
 Quoi : - balade à pied d'environ 1h30 jusqu'au réservoir d'eau GAGEC  
 - visite guidée du réservoir



### SOIRÉE JEUX EN FAMILLE

- Quand : **vendredi 8 octobre dès 19h00**  
 Où : dans l'abri PC  
 Quoi : - soirée familiale  
 - prenez vos jeux  
 - boissons en vente sur place

Les détails concernant ces activités seront disponibles en temps voulu sur le site internet de la commune et au pilier public.

Après une année 2020 mouvementée, nous espérons que nos activités pourront avoir lieu et que vous serez nombreux à y participer.

Céline, Dania, Héloïse & Linda

#### REJOIGNEZ NOTRE GROUPE WHATSAPP

- ✓ Recevez toutes les dernières informations.
- ✓ Uniquement destiné à la **transmission d'informations** (pas de discussions possibles).
- ✓ Si vous souhaitez **être intégré**, n'hésitez pas à **contacter** l'une d'entre nous.

GRANGETTES S'ANIME – OPERATION COUP DE BALAIS

# Grangettes s'anime !

Pour tous les habitants de Grangettes

## COUP DE BALAI

Quand : **samedi 27 mars / matinée**

Où : rendez-vous sur la place de l'abri  
entre 9h00 & 9h30

Quoi :

- nettoyage du village
- départs par petits groupes (selon les normes sanitaires)
- cafés, croissants offerts avant le départ
- sacs plastiques et gants mis à disposition



## MESURES DE SÉCURITÉ COVID-19

- Si vous présentez des symptômes du Covid-19, veuillez rester à la maison.
- Du désinfectant sera mis à disposition sur place.
- Une liste des présences sera établie sur place.
- Grangettes s'anime, décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles d'hygiènes actuellement en vigueur.

Pour toutes informations complémentaires que vous pourriez souhaiter, vous pouvez contacter Céline Roch au 076 374 11 81.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de cette matinée.

Céline, Dania, Héloïse & Linda

ADMINISTRATION COMMUNALE



**DÈS LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021**

Nouvel horaire d'ouverture du bureau communal, soit :

**TOUS LES MERCREDIS MATIN DE 7H30 À 11H30**

**OU SUR RENDEZ-VOUS**

EN LIEU ET PLACE DU MERCREDI SOIR DE 18H00 À 20H00

**Contact :** Par téléphone au 026 652 57 52 ou

Par courriel : [commune.grangettes@bluewin.ch](mailto:commune.grangettes@bluewin.ch)

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Conseil communal

Quelques dates à retenir....



**RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS ET DE LA FERRAILLE**

→ **JEUDI 17 JUIN 2021 + JEUDI 14 OCTOBRE 2021**

**FERMETURE ESTIVALE – ADMINISTRATION COMMUNALE**

→ **DU 26 JUILLET AU 15 AOÛT 2021**

## MEMENTO

BUREAU COMMUNAL ME 7h30 – 11h30 ou sur rdv 026 652 57 52  
commune.grangettes@bluewin.ch  
www.grangettes-pres-romont.ch

DÉCHETTERIE (SAUF JOURS FÉRIÉS) JEU 19<sup>00</sup> – 20<sup>00</sup>  
SA 10<sup>00</sup> – 11<sup>00</sup>

LAITERIE – MAGASIN Ouverture du lundi au dimanche  
06<sup>30</sup> – 11<sup>30</sup>  
17<sup>30</sup> – 19<sup>00</sup>

LE SELF Ouverture 7/7  
Route d'Estévenens 10 – 1686 Grangettes

## NUMEROS D'URGENCE

Police 117

Feu 118

Ambulance & Urgences médicales (24H) 144

Centre de toxicologie 145

Gendarmerie cantonale 026 305 64 64

Permanence des médecins (Glâne) 026 304 21 36

Pharmacie de garde 026 304 21 40

Service d'aide et de soins à domicile (Billens) 026 652 24 25